



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

2 février 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 2 février 2016

Délégations de signature

SOMMAIRE

| Arrêté Décision | Date | DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES | Page |
|----------------------------|-------------|---|-------------|
| DDFIP n° 2016- 013 | 29.01.2016 | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources. | 3 |
| DDFIP n° 2016-014 | 29.01.2016 | Arrêté de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale. | 8 |
| n° 2016-015 | 01.02.2016 | Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du gouvernement. | 15 |

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision DDFiP N°2016- 013 du 29 janvier 2016 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours

Mme Claudine DANGUIRAL, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sylvie FRADOIS, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, en matière de ressources humaines.

Mme Françoise BOULET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe à la responsable de la division, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, en matière de ressources humaines.

Mme Béatrice MARIVAIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, en matière de formation professionnelle et concours.

Service gestion rémunérations:

Mme Geneviève ARAN, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Marie-Christine RUIZ, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération. »

Mme Carole PIERRE-LOUIS, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Laurence BEAULIEU, Contrôleur principal des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif à la paye dans GAT.

Service missions transverses:

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Service Formation Professionnelle/Concours

Monsieur Stéphane MORANDI, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Il reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleur principal des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès verbaux y afférents.

2. Pour la Division Budget, immobilier, logistique

Mme Blandine THEVENET, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

M. Alain MOREAU, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Christine LESENNE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à Nanterre et déléguée départementale de sécurité, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ces mêmes délégataires reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service Budget :

M. Jean-Paul MARANGI, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Budget, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Mme Sylvie LAAMARI, Contrôleur des Finances publiques, adjointe au responsable du service Budget reçoit les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

Service Immobilier et logistique

Secteur Immobilier :

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du secteur « Immobilier » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Secteur Logistique :

Mme Annie LE MAREC, Inspectrice des Finances publiques, Responsable du secteur « Logistique et services communs » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Archivage / DUERP-PAP / Référent contrats:

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, chargé de mission pour la gestion départementale des archives, la compilation du DUERP-PAP et des contrats, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des

commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des Finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

3. Assistant de prévention

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des Finances publiques, Assistant de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

M. Pascal MORIN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Jacinthe CALICHARANE et Emilie NIKOU, Inspectrices des Finances publiques, et MM. Julien BOURGUIGNON et Julien TAILLIFET, Inspecteurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Ils reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

Article 2 :

La présente délégation de signature annule et remplace les précédentes et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 29 janvier 2016

L' Administrateur Général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,
Dominique LAMIOT

**Arrêté DDFiP N°2016-014 du 29 janvier 2016 de délégations spéciales de signature pour
le pôle gestion fiscale**

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière

Mme Camille ALBERTI, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Eric JAN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Erwan VERGER, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Isabelle BOUQUIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Olivier JUVIGNY, Inspecteur des Finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Madame Laurence BATLLE, Contrôleur des Finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Monsieur Damien BLANQUER, Contrôleur des Finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

2- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des professionnels

M. Jean-François MEDETIAN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imposables, quelque soit le montant de la demande.

Il reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imposables, quelque soit le montant de la demande.

Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation

3-Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé

M. Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Chantal BOULIER, Inspectrice principale des Finances publiques, Adjointe au responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Eric MESSAGER, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, affecté à la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Il reçoit également pouvoir les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sylvie MARTIN-SOLANA, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Tarik AALILOU, Inspecteur des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Patricia MADIC-DUCOUT, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine MORTINI, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence PRECIGOUT, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Carine OGIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Christine LABARRIERE, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

M. Boris THIEULIN, Contrôleur des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine HENIN, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Elodie MARROT, Agent des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexis TSIOLIS, Agent des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Jocelyne YELOZ, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Laurence TREMEAUD, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Valérie CLAVEAU, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Annie GOUBEREAU, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Anne-Marie LAURENT, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine REY, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Anne GIRAUDON, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

4- Pour la Recette des finances

M. Franck DUVAL, Administrateur des Finances publiques, Conciliateur fiscal pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

M. Laurent MAILLOT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les non-valeurs pour les impôts d'un montant inférieur à 100 000 euros.

En sa qualité de Conciliateur fiscal départemental adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

M. Jean-Pierre MEHNERT, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 50 000 euros pour les impôts.

5- Pour la Division Affaires juridiques – Fiscalité des particuliers

M. Bertrand RONDEL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

En qualité de Conciliateur adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des Finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de Conciliatrice adjointe pour le département des Hauts-de-Seine, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des Finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

6- Pour la Division Affaires juridiques – Fiscalité des professionnels

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de Contrôle des particuliers et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim.

Mme Cécile RUFFÉ, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Alain JACQUET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

7- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers

Mme Christine LASHERAS, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division des affaires

juridiques – Fiscalité des professionnels et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim.

Mme Valérie ARBITURER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Annie LAUTROU-PEUZIAT, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du contrôle des particuliers », reçoit pouvoir de signer les décisions de dégrèvement, de remise gracieuse ou de modération, ainsi que les décisions de rejet suite aux réclamations des usagers portant sur la contribution à l'audiovisuel public et tous les documents concernant les contrôles sur place et sur pièces relatifs à la contribution à l'audiovisuel public.

M. Jean-Philippe HENRY, Agent administratif des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du contrôle des particuliers », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions en l'absence de Mme LAUTROU-PEUZIAT, ainsi que tous les documents concernant les contrôles sur place et sur pièces relatifs à la contribution à l'audiovisuel public.

M. Pablo BEDOUEZ, Agent administratif stagiaire des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du contrôle des particuliers », reçoit pouvoir de signer les documents nécessaires aux contrôles sur place : procès-verbaux relatifs à la contribution à l'audiovisuel public.

8- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels

Mme Nadine GAZAVE, Administratrice des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de contrôle des particuliers et de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

Mme Karen MERCIER, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence:

- la mise en débet des comptables et des régisseurs ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 :

La présente délégation de signature annule et remplace les précédentes et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 29 janvier 2016

L' Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,
Dominique LAMIOT

ARRETE N° 2016-015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'EVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, Mme Anne de GORAINOFF, administratrice des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la

perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale, Mme Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BALLANGER, Mme Hélène ANGER et Mme Colette CAUSSE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Elisabeth HARNICHARD, Michèle PARET et Christine BOISARD, inspectrices des finances Publiques, et M. François RISACHER, contrôleur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à

- M. Philippe BENZEKRI, inspecteur des Finances publiques
- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Yannis CHRISTOFIS, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Valérie GUERGUY, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, inspectrice des Finances publiques
- Mme Elisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, contrôleur des Finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques
-

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 5.-

- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques
- M. Philippe BENZEKRI, inspecteur des Finances publiques
- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Yannis CHRISTOFIS, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Valérie GUERGUY, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, inspectrice des Finances publiques
- Mme Elisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques

- Mme Régine LAMBINET, contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, contrôleur des Finances publiques
- Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale des Finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire

sont habilités à exercer la mission de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6.- Délégation de signature est donnée à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des Finances Publiques, Mmes Anne de GORAINOFF, administratrice des finances publiques et Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Elodie CHALDJIAN, Florence DERRIEN, Catherine ESCRIVA , Aurélie PEYRE, Carine BAISSE inspectrices des Finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).
- signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7. -Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2015-127 du 17 novembre 2015.

Art. 8. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques.

Fait à Nanterre, le 1^{er} février 2016,
 Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine
 Dominique LAMIOT
 Administrateur général des finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>